

REGLEMENT PARTICULIER DU 28^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE MODERNE 13 & 14 Mars 2020

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 3 février 2020
Ouverture des engagements :	Lundi 3 février 2020
Clôture des engagements :	Lundi 2 mars 2020
Parution du road-book :	Samedi 7 mars 2020
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 7 mars de 9h à 12h et 14h à 18h Dimanche 8 mars de 9h à 12h et 14h à 18h Vendredi 13 mars de 9h à 12h et 14h à 17h30
Vérifications administratives.....	Vendredi 13 mars de 18h00 à 22h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Vérifications techniques.....	Vendredi 13 mars de 18h15 à 23h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 13 mars à l'issue des vérifications Parc des Expositions de Châtelleraut
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 13 mars à 18h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ :	Vendredi 13 mars à 23h50 Parc des Expositions de Châtelleraut
Départ du rallye (1 ^{ère} VHC) :	Samedi 14 mars, à 8h45 Parc des Expositions de Châtelleraut
(Le 1er concurrent du rallye moderne partira 15' après le dernier VHC)	
Départ 2 ^{ème} section (1 ^{ère} VHC).....	Samedi 14 mars, à 12h45
(Le 1er concurrent du rallye moderne partira 15' après le dernier VHC) l'ordre est précisé au 7.1P	
Arrivée du premier concurrent au Parc fermé final :	Samedi 14 mars à 22h50 Parc des Expositions de Châtelleraut
Vérification finale au Garage Bodry à Châtelleraut :	A l'arrivée de l'épreuve
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 euros TTC	
Publication des résultats partiels du rallye :	Samedi 14 mars Parc des Expositions de Châtelleraut
Remise des prix :	Samedi 14 mars Sur le podium

VISA LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NORD
N° 01/2020 du 13/01/2020 -1-

LIGUE SPORT AUTOMOBILE
NOUVELLE-AQUITAINE NORD
1 Rue Gaston Monge
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 44 17 77
Mail : CRSA-PC@wanadoo.fr

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile POITOU avec le concours de l'Ecurie Châtelleraut Poitou, de la ville de Châtelleraut, du Conseil Départemental de la Vienne, la Communauté du Grand Châtelleraut, organise en qualité d'organisateur administratif le

28^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE MODERNE **Les 13 et 14 MARS 2020**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord sous le numéro en date du

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. sous le numéro en date du

Comité d'Organisation

Président : **M. Pascal LAUBIER**

Membres : Tous les membres de l'ASA POITOU et de l'Ecurie Châtelleraut-Poitou

Secrétariat du rallye : ECURIE CHATELLERAULT POITOU
Pascal LAUBIER
3, rue du Pin
86100 CHATELLERAULT

Téléphone : **06.17.16.66.56.**
E-mail : asapoitou1111@gmail.com
Site Internet : www.rallyedelavienne.com

Permanence du rallye : Jusqu'au 12 mars, de 8h00 à 21h30 au 3, rue du Pin **86100 CHATELLERAULT**
Puis, à partir du 13 mars à 8h00, au Parc des Expositions **86100 CHATELLERAULT**

Téléphone : **06.17.16.66.56.**
E-mail : asapoitou1111@gmail.com
Site Internet : www.rallyedelavienne.com

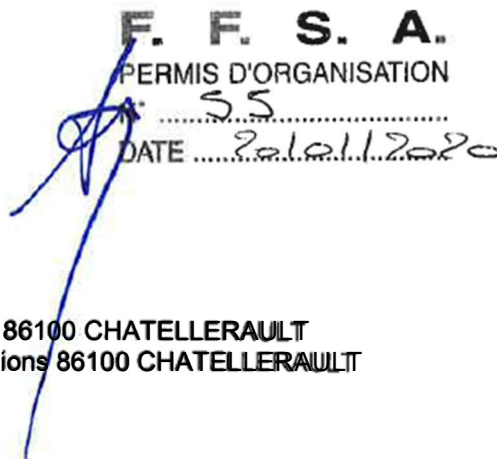
Organisateur technique : ECURIE CHATELLERAULT POITOU
3, rue du Pin
86100 Châtelleraut

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président :	Gilles GUILLIER	2504
Membres :	Jacques TROMAS	128570
	Max BEAU	25585



Directeur de Course :

Directeur de course général	Patrice MARTY	9699
Directeur de course Adjoint ES 1	Jean-Luc PAGE	4727
Directeur de course Adjoint ES 2	Michel FRALIN	2149
Directeur de course Adjoint ES 3	Jean-Christophe PERRIER	4884
Directeur de course ES 1-4-7-10	Jacques COURTIN	6233
Adjoint au Directeur de course	Sophie GARDIA	54158
Directeur de course ES 2-5-8-11	Jean-Louis MINEUR	29169
Adjoint au Directeur de course	Dominique JOUBERT	14860
Directeur de course ES 3-6-9-12	Brigitte MARTY	136694
Adjoint au Directeur de course	Gilles MERLIOT	10396

Véhicule Tricolore

Joël BOURCIER	6549
Dominique GAUTIER	155919

Médecin Chef

Docteur Saïd EL BADRI

Commissaires Techniques :

Responsable	J-Claude BRIGAUD	13558
Membres	Sébastien BLANCHARD	214917
	Luc GORDON	163936
	Lionel PINAULT	171422
	Eric GAUTIER	196863

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Rémy DUMOND	3808
Jean-Marc SEGOUIN	3352

Juges de faits

Gilles CHABERNAUD	13554
Michel BLANC	20772

Chargé des relations avec la presse

Philippe CHAUVET

Responsable parc fermé

Patrick MEUNIER	10912
-----------------	-------

Responsable parc assistance

Patrick MEUNIER	10912
-----------------	-------

Chronométrateurs

ES 1-4-7-10	Loïc GAGNEUX	15785
	Bernard RUBAULT	220582
ES 2-5-8-11	Stéphane MONTFORT	38611
	Laurent LAPOUGE	13530
ES 3-6-9-12	Karine LAUNAY	53487
	Jean-Louis TISSERAND	181287

Classements

Mathieu BONNAUD

43131

Responsable administratif

Cindy SAVIGNY

148740

1.2P. ELIGIBILITE

Le 28^{ème} Rallye National de la Vienne Moderne compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord.
- Le Challenge des Notes d'Or.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications auront lieu le Vendredi 13 mars 2020 de 18h à 23h00 au Parc des Expositions de Châtelleraut.

Les concurrents devront consulter le site www.rallyedelavienne.com ou www.asapoitou.com pour connaître leur horaire pour les vérifications.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Bodry, Allée d'Argenson à Châtelleraut au prix de la main d'œuvre en vigueur (60,00 Euros TTC).

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 28^{ème} Rallye National de la Vienne Moderne doit adresser à :

**M. Thierry BOISDRON 51, La Forêt Viennoise 86100 CHATELLERAULT
Téléphone : 06.11.76.90.85**

La demande d'engagement dûment complétée avant le lundi 2 mars 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 125 voitures maximum pour l'ensemble des trois rallyes.

Si le maximum des engagés au 3^{ème} rallye de la Vienne VHC (10 voitures) et au 3^{ème} rallye de la Vienne VHRS (15 voitures) n'est pas atteint, le nombre des engagés du 28^{ème} rallye national de la Vienne pourra être augmenté, sans que le nombre total des engagements aux trois rallyes ne dépassent 125 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 430 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 860 €

Le chèque devra être libellé à l'ordre de l'ECURIE CHATELLERAULT POITOU.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement.
- De la photocopie de la licence des deux membres d'équipage.
- De la photocopie du permis de conduire des deux membres d'équipage ou photocopie de la carte d'identité pour les copilotes ayant une Licence Nationale Junior Auto.
- De la photocopie de la première page du passeport technique où figurent la vignette et le nom du propriétaire.

Toute demande d'engagement incomplète sera mise sur la liste d'attente.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents :

- Dont l'engagement aura été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courrier, fax ou mail pouvant être justifiée.

La retenue sera :

- De 40% pour les forfaits reçus du lundi 9 mars jusqu'à la fin des vérifications techniques.
- De 100% pour les forfaits non déclarés.

3.3.5. Road book

Le road book pourra être retiré au siège de l'Ecurie Châtelleraut-Poitou, 3 rue du Pin à Châtelleraut, le **samedi 7 mars de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h00** et le **dimanche 8 mars de 8h45 à 10h30**.

Le road book pourra être retiré au Parc des Expositions de Châtelleraut, au chalet entrée Assistance, le **vendredi 13 mars de 8h30 à 12h00**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que dans les zones spécifiées au carnet d'itinéraire.

En dehors de ces parcs, l'assistance est interdite. **Dans le parc d'assistance, il ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage.** Ce véhicule d'assistance devra obligatoirement être identifié au moyen de l'autocollant « assistance », collé sur le pare-brise, remis en même temps que le carnet d'itinéraire. **Seule la présence de cet autocollant donnera accès à l'enceinte du Parc des expositions de Châtelleraut.**

Les remorques et plateaux seront interdits dans le parc d'assistance. Le parc remorque est situé derrière le parc d'assistance, le long de la ligne de chemin de fer. La porte d'accès SNCF doit rester libre d'accès..

Le déchargement des voitures de course est interdit dans le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 28^{ème} Rallye National de la Vienne représente un parcours de 353.37 km.

Il est divisé en une étape et quatre sections.

Il comporte douze épreuves spéciales d'une longueur totale de 121.60 km soit 34%.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-4-7-10	Village de Vaux de 9.00 km
ES 2-5-8-11	Val de Gartempe de 11,20 km
ES 3-6-9-12	Les deux Moulins de 10.20 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le comité d'organisation, en accord avec les communes traversées, autorise les reconnaissances aux dates et horaires suivants :

- Le samedi 7 mars 2020, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Le dimanche 8 mars 2020, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Le vendredi 13 mars 2020, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois. Des contrôles seront effectués afin de faire respecter les règles.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

Le départ de la première étape se fera dans l'ordre croissant des numéros.

Le départ de la deuxième section se fera dans l'ordre du classement provisoire après l'ES 1 (hors pénalités routières)

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route :combinaison ou chasuble
- Chef de poste :combinaison ou chasuble

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La valeur totale des prix espèces pourra atteindre 26590 Euros et sera distribuée de la façon suivante :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
-----------------	------------------	------------------	------------------

Classement par Groupe				
De un à quatre partants	215€			
De cinq à dix partants	430€	240€		
De onze partants et plus	430€	240€	190€	

Classement par classe (groupée ou non groupée)				
De un à trois partants	215€			
De quatre à dix partants	430€	240€		
De onze partants à quinze partants	430€	240€	190€	
De seize partants et plus	430€	240€	190€	140€

Classement féminin	230€			
---------------------------	------	--	--	--

Classement Junior (Pilote moins de 25 ans)	230€			
---	------	--	--	--

CLASSES

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

- N2 et N2S
- A8 et A8W
- A7S et A7K
- A5 et A5K
- R1 A et B
- R2 B et C
- R3 C, T et D

Des coupes ou trophées récompenseront (ces coupes ne sont pas cumulables) :

- les 5 premiers équipages au classement SCRATCH
- les 3 premiers équipages de chaque GROUPE
- les 2 premiers de chaque CLASSE : le premier sera récompensé de un à trois partants, les deux premiers seront récompensés si plus de trois partants.
- les 2 premiers équipages féminins
- 1 à 5 commissaires

La remise des coupes se déroulera sur le podium au Parc des Expositions de Châtellerault suivant le classement officiel.

Les chèques seront expédiés la semaine suivant le rallye suivant le classement officiel.

Contrôle	28ème Rallye de la Vienne 13 & 14 mars 2020 ITINERAIRE	KILOMETRAGE		HORAIRES		
		Partiel	Total	Temps imparti	1ère Voiture VHC	Dernière voiture VHRS

SAMEDI 14 MARS 2020

1ère Etape - 1ère Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 0	Parc des Expositions / Entrée Ass	0,00	0,00		08:45	11:10
CH 0A	Sortie assistance	0,20	0,20	00:15	09:00	11:25
CH 0B	Boulevard Blossac	2,60	2,80	00:10	09:10	11:35
CH 1	Leigné-les-Bois	17,55	20,35	00:25	09:35	12:00
	NEUTRALISATION	0,10	20,45	00:03		
Dép ES 1	VILLAGE DE VAUX				09:38	12:03
Arr ES 1	Arrivée ES 1	9,00	29,45			
STOP	Point stop sur VO					
CH 2	Le Clou	5,35	34,80	00:25	10:03	12:28
	NEUTRALISATION	0,15	34,95	00:03		
Dép ES 2	VAL DE GARTEMPE				10:06	12:31
Arr ES 2	Arrivée ES 2	11,20	46,15			
STOP	Point stop sur VO					
CH 3	Archigny	15,58	61,73	00:32	10:38	13:03
	NEUTRALISATION	0,15	61,83	00:03		
Dép ES 3	LES DEUX MOULINS				10:41	13:06
Arr ES 3	Arrivée ES 3	10,20	72,03			
STOP	Point stop sur VO					
CH 3A	Entrée regroupement	16,50	88,53	00:32	11:13	13:38
	REGROUPEMENT					
	MAXI					

1ère Etape - 2ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 3B	Sortie regroupement / Entrée Ass	0,00	88,53		12:45	15:00
CH 3C	Sortie assistance	0,20	88,73	00:30	13:15	15:30
CH 4	Leigné-les-Bois	19,90	108,63	00:25	13:40	15:55
	NEUTRALISATION	0,10	108,73	00:03		
Dép ES 4	VILLAGE DE VAUX				13:43	15:58
Arr ES 4	Arrivée ES 4	9,00	117,73			
STOP	Point stop sur VO					
CH 5	Le Clou	5,35	123,08	00:25	14:08	16:23
	NEUTRALISATION		123,23	00:03		
Dép ES 5	VAL DE GARTEMPE				14:11	16:26
Arr ES 5	Arrivée ES 5	11,20	134,43			
STOP	Point stop sur VO					
CH 6	Archigny	15,58	150,01	00:32	14:43	16:58
	NEUTRALISATION	0,10	150,11	00:03		
Dép ES 6	LES DEUX MOULINS				14:46	17:01
Arr ES 6	Arrivée ES 6	10,20	160,31			
STOP	Point stop sur VO					
CH 6A	Entrée regroupement	16,50	176,81	00:32	15:18	17:33
	REGROUPEMENT					
	MAXI			01:11		

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2020

Contrôle	28ème Rallye de la Vienne 13 & 14 mars 2020 ITINERAIRE	KILOMETRAGE		HORAIRES		
		Partiel	Total	Temps imparti	1ère Voiture VHC	Dernière voiture VHRS

1ère Etape - 3ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 6B	Sortie regroupement / Entrée Ass	0,00	176,81		16:29	18:34
CH 6C	Sortie assistance	0,20	177,01	00:30	16:59	19:04
CH 7	Leigné-les-Bois	19,90	196,91	00:25	17:24	19:29
	NEUTRALISATION	0,10	197,01	00:03		
Dép ES 7	VILLAGE DE VAUX				17:27	19:32
Arr ES 7	Arrivée ES 7	9,00	206,01			
STOP	Point stop sur VO					
CH 8	Le Clou	5,35	211,36	00:25	17:52	19:57
	NEUTRALISATION	0,15	211,51	00:03		
Dép ES 8	VAL DE GARTEMPE				17:55	20:00
Arr ES 8	Arrivée ES 8	11,20	222,71			
STOP	Point stop sur VO					
CH 9	Archigny	15,58	238,29	00:32	18:27	20:32
	NEUTRALISATION	0,10	238,39	00:03		
Dép ES 9	LES DEUX MOULINS				18:30	20:35
Arr ES 9	Arrivée ES 9	10,20	248,59			
STOP	Point stop sur VO					
CH 9A	Entrée regroupement	16,50	265,09	00:32	19:02	21:07
	REGROUPEMENT MAXI			01:15		

1ère Etape - 4ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 9B	Sortie regroupement / Entrée Ass	0,00	265,09		20:17	21:32
CH9C	Sortie Assistance	0,20	265,29	00:30	20:47	22:02
CH 10	Leigné-les-Bois	19,90	285,19	00:25	21:12	22:27
	NEUTRALISATION	0,10	285,29	00:03		
Dép ES 10	VILLAGE DE VAUX				21:15	22:30
Arr ES 10	Arrivée ES 10	9,00	294,29			
STOP	Point stop sur VO					
CH 11	Le Clou	5,35	299,64	00:25	21:40	22:55
	NEUTRALISATION	0,15	299,79	00:03		
Dép ES 11	VAL DE GARTEMPE				21:43	22:58
Arr ES 11	Arrivée ES 11	11,20	310,99			
STOP	Point stop sur VO					
CH 12	Archigny	15,58	326,57	00:32	22:15	23:30
	NEUTRALISATION	0,10	326,67	00:03		
Dép ES 12	LES DEUX MOULINS				22:18	23:33
Arr ES 12	Arrivée ES 12	10,20	336,87			
STOP	Point stop sur VO					
CH 12A	Entrée Parc fermé	16,50	353,37	00:32	22:50	00:05